

Compte Rendu du conseil municipal du 27 juin 2014

<i>Présents :</i> Désirée Duhem, Bernard Omietanski, Gérard Plancq, Hélène Mesurolle, Marie – Noëlle Lefebvre, Vincent Manent, Bruno Kordalski, Olivier Doyelle, Jérôme Sagnier, Eglantine Vandewalle, Philippe Bonnel, Nadine Syssau, Jacques Montois	<i>Excusés :</i> Laurence Bachette, Cécile Canon <i>Procuration :</i> Désirée Duhem pour Laurence Bachette, Gérard Plancq pour Cécile Canon
---	---

Secrétaire de séance : Olivier Doyelle

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Madame le Maire demande si elle peut ajouter deux points en plus à l'ordre du jour :

- Les CESU,
- Proposition d'achat d'un logiciel de covoiturage pour la commune.

Approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal

Relecture du procès-verbal par Madame le Maire :

- La formation des commissions pour le nouveau conseil ;
- Les indemnités mensuelles des élus ;
- Les délégations du conseil municipal du Maire ;
- Le compte administratif 2013 ;
- Le compte de gestion 2013 ;
- Les affectations pour 2014 ;
- Le budget primitif 2014 ;
- Le vote des taux ;
- La création du poste de rédacteur ;
- L'indemnité d'exercice de mission des préfetures ;
- Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ;
- La mise à disposition du local du magasin.

Approuvé à l'unanimité.

Election des délégués du SIVU

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'un Syndicat Intercommunal pour l'accueil, l'orientation, l'information des personnes privées d'emploi en lien avec les missions locales des Weppes.

Elle explique également que l'assemblée du conseil municipal doit élire 2 représentants (un titulaire et un suppléant) Madame le Maire propose d'être le titulaire, le suppléant sera Madame Syssau, conseillère municipale.

Madame Syssau, conseillère municipale, demande en quoi consiste la mission locale des Weppes. Madame le Maire explique que la mission locale des Weppes a été créée par d'anciens maires il y a 15-20 ans, qu'en ce qui concerne notre commune, l'antenne est à La Bassée. Chaque commune est libre d'y adhérer ou pas.

Madame le Maire explique également que la mission locale gère la problématique de l'emploi, du déplacement, de l'habitat mais que c'est principalement ciblé sur l'emploi pour les jeunes de moins de 25 ans. Elle indique qu'après 25 ans c'est CAP ENTREPRISE qui gère la problématique des jeunes.

Elle indique également que ce n'est pas les communes qui gèrent la mission locale, un personnel qui est affecté à cette intercommunalité, il y a un local situé à La Bassée et le siège se situe à Loos.

Un jeune peut-être envoyé par la commune mais la mission locale n'a pas d'obligation de retour du suivi vers cette commune (ceci pour des raisons de confidentialité).

Affiliation au Centre De Gestion du SMIRT

Madame le Maire indique que le SMIRT est le Syndicat mixte Intermodal Régional des Transports qui a été créé il y a environ 5 ans pour créer une cohésion entre les transports de la communauté urbaine et de la région. C'est une mutualisation de moyens.

Elle explique que ce syndicat souhaite intégrer le Centre de Gestion.

Elle ajoute qu'à chaque fois qu'une collectivité ou un syndicat souhaite adhérer au Centre de Gestion toutes les communes adhérentes au CDG donnent leurs avis doivent donner leur accord par délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Les tickets restaurants

Madame le Maire demande si le conseil se souvient du changement qui a eu lieu depuis cette année concernant le COS (Centre des Œuvres Sociales : c'est une peu comme un comité d'entreprise dans une entreprise privée), le personnel était affilié au COS , mais les règlementations aujourd'hui sont plus pointues et le fonctionnement du COS devenait illégal.

Elle explique que la collectivité s'est tournée vers des choses existantes, nationales et locales dont le Fond National d'Action Sanitaire Social (FNASS), le personnel est donc aujourd'hui affilié au FNASS.

Auparavant, la commune versait près de 5 000 € au COS et l'adhésion au FNASS est en fonction de la masse salariale, soit environ 2 500 €. En fonction de la somme restante, la collectivité souhaitait la laisser au personnel sous forme de tickets restaurant. Madame Le Maire souhaite donc délibérer accepter la mise en place des tickets restaurants.

Madame Bottin, secrétaire de Mairie, explique que le projet de délibération a dû être transmis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion c'est une obligation pour nous car Hantay est une commune de moins de 50 agents. Le CTP a émis un avis favorable à la mise en place des tickets restaurant.

Approuvé à l'unanimité.

Les indemnités du trésorier du conseil

Madame le Maire indique que les indemnités du trésorier sont une obligation, toutes les communes et tous les CCAS versent une indemnité au percepteur.

Il a été demandé de faire une délibération globale : Madame Bottin, secrétaire de Mairie, explique que c'est une délibération globale qui est prise en début de mandat et qui vaut pour tout le mandat. Tous les ans la commune reçoit le montant des à verser.

Il en est de même pour le CCAS. Madame le Maire ajoute que les indemnités ne sont pas un salaire.

Approuvé à l'unanimité.

Décision modificative 1

Madame Bottin, Secrétaire de Mairie, indique que Madame la Perceptrice a demandé de modifier un article, au lieu de mettre à l'article 2116 la somme de 2 330 € il faut mettre cette somme à l'article 2 113. C'est dans le cadre du budget d'investissement.

Approuvé à l'unanimité.

Les CESU (chèque emploi service universel)

Madame le Maire indique que le CESU est un moyen de paiement.

Elle explique que le CESU rémunère directement au particulier :

- Les services prestataires ;
- Les activités d'accueil des enfants hors du domicile ;
- Les services à domicile relatifs aux tâches ménagères ou familiales.

Elle ajoute également qu'il n'est pas possible d'accepter les CESU comme moyen de paiement pour la restauration scolaire. En revanche nous pourrions accepter ce mode de paiement pour la garderie et les activités péri-scolaires

Monsieur Omiestanski, 1^{er} adjoint, remarque que certains habitants du village peuvent bénéficier du CESU pour la prise en charge des enfants jusqu'à 6 ans (c'est-à-dire les moins de 6 ans). Il indique également que cela doit faire l'objet d'une délibération et d'une convention. Il demande de voir s'il serait possible de le mettre en place pour la rentrée de septembre.

Approuvé à l'unanimité.

Le covoiturage

Madame le Maire invite les membres de l'assemblée à se rendre sur le site covoit.city. Elle indique que c'est un logiciel « clé en main » ayant un coût de 30 € par mois, avec une mise à jour régulière.

Elle propose de prendre une délibération générale sur le principe d'un logiciel. Madame le Maire propose de faire un essai de plusieurs mois afin de voir comment ça démarre et comment les habitants prennent cela en main.

Monsieur Omietanski, 1^{er} adjoint, remarque que LMCU étudie cette démarche. LMCU a un projet de mise en place de covoiturage au niveau du CRT de Lesquin en expérimentation. Illies s'est proposée pour avoir un parking afin d'avoir un accès sur Lille. Il ajoute qu'il y a une volonté forte au niveau de LMCU de fédérer tout ce qui est covoiturage au sein de la Communauté Urbaine.

Madame le Maire propose de reporter le projet au mois de septembre pour que la commission puisse y travailler et souhaite avoir quelque chose à proposer dès le mois d'octobre.

Madame Mesurolle, adjointe, propose d'utiliser le principe de « Doodle » sur le site de la Mairie.

La séance est levée à 19 h 20.